

La Chronique de l'Oppidum

AG 2023

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 127 - MARS 2023
ISSN 1168.7908 - Le numéro 5 € - Abonnement 15 € - Imprimerie spéciale ASCOT
- Directeur de publication : Jean-Louis Amblard - Dépôt légal : premier trimestre 2023



Association pour la Sauvegarde
des Côtes de Clermont-
Chanturgue

81, rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand

courriels :

ascot@cotes-de-clermont.fr

ascot@gergovie.fr

Sites internet :

www.cotes-de-clermont.fr

www.gergovie.fr

Facebook :

www.facebook.com/ASCOT63

2023, l'année décisive ?

Le 31 mars, notre assemblée générale sera l'occasion de faire le bilan d'une année 2022 très chargée en événements et en activités. Depuis plus de 30 ans, l'ASCOT s'implique et agit pour atteindre ses objectifs qui sont la préservation, la valorisation du massif des Côtes et la reprise de recherches sur le site dans le cadre de la complémentarité des sites archéologiques du bassin clermontois.

Pour les atteindre, il faut du temps et de la détermination.

Certains de ceux qui se sont investis et ont apporté leurs compétences au sein de notre Conseil d'Administration ne sont malheureusement plus là comme Paul Eychart, Daniel Lorin, Jean Deplagne, Jean-Claude Gras, Yves Joulia, André Blanc et **Pierre Perol**, décédé en ce début d'année, quelques jours avant ses 93 ans.

Avec la disparition de notre doyen, ancien trésorier, fin connaisseur du *de bello gallico* et ardent défenseur de l'hypothèse de Paul Eychart, cette année 2023 commençait donc sous de mauvais augure et se poursuivait par le décès de Louis Velle, père de Nicolas et beau-père de Dominique Sauret, fidèles soutiens, puis par celui de Mireille Blanc, épouse d'André disparu en 2021.

L'ASCOT adresse ses sincères condoléances aux familles endeuillées.

Si nous sommes affectés par ces épreuves, nous n'en demeurerons pas moins **déterminés** pour faire partager nos convictions et **apporter nos contributions** dans deux dossiers très importants de l'année 2023 :

- l'élaboration du **PLUi métropolitain** ;
- et la **labellisation ENSi** du massif des Côtes.

Discutons-en à l'Assemblée générale.

Rejoignez-nous et participez à nos groupes de travail !

SOMMAIRE

Editorial.....	1
Pierre et Gergovie.....	2
Gergovia, urbs et oppidum..	3 à 6
Vous et les Côtes.....	7
Le Billet Nature.....	8
L'avifaune des Côtes.....	9
Actualités	10 à 14
Brèves	14 à 15
AG/Soutien/Adhésion.....	16

Vendredi 31 mars

A partir de 18h

AG de l'ASCOT

Maison de quartier

119 rue Abbé Prévost



**Pierre fait revivre la bataille aux Côtes selon Paul Eychart
aux visiteurs des Journées du patrimoine 2009**

Pierre et Gergovie

Un des grands anciens de l'ASCOT, Pierre Perol, vient de nous quitter le 3 janvier, dix jours avant ses 93 ans.

Membre très actif de notre association pendant une vingtaine d'années, en premier lieu trésorier sous la présidence d'Yves Anglaret, mais également très investi sur le terrain dans les années 2000 (entretien, encadrement de chantiers internationaux de jeunes, manifestations, visites...), Pierre se passionnait tout spécialement pour la question de Gergovie. Le fait qu'il habitait rue des Côtes-Fleuries, située sur le versant sud-est du plateau des Côtes de Clermont et donc sur le terrain de la bataille selon Paul Eychart et d'autres chercheurs, ne pouvait que renforcer cet intérêt. Il se rappelait aussi ses cours de latin du lycée et des versions consistant notamment à traduire des passages de « La guerre des Gaules ».

Lors de manifestations de l'ASCOT organisées sur le site des Côtes, Pierre aimait ainsi expliquer aux visiteurs la bataille de Gergovie (le texte de César et sa traduction en mains), se montrant très attentif et intéressé par les réactions de ces derniers. Ne se lassant pas de lire et de relire certaines publications consacrées à la localisation de la bataille et particulièrement l'ouvrage d'Yves Texier¹, qu'il considérait (à juste titre) comme une bible pour les aspects philologique et toponymique de la question, Pierre prenait de nombreuses notes, griffonnait ses réflexions. Deux articles parus dans la Chronique en sont issus :

- le premier en décembre 2004 dans la Chronique N° 55 (pp. 2-3), sous le titre « *Réflexions autour d'un iugum* » : http://www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_55.PDF
- le deuxième en décembre 2020 dans la Chronique N° 118 (pp. 14-18), intitulé « *Gergovie : 4 images du texte césarien* » : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N%20118.pdf>

Deux articles seulement, ce qui de la part de quelqu'un ayant un esprit aussi aiguisé sur le sujet peut paraître peu. Mais Pierre, en raison de sa modestie, n'était pas homme à imposer ses vues et donc ses textes, estimant d'ailleurs que ceux-ci étaient perfectibles. Son article paru en 2020 (cf. ci-dessus) n'était ainsi pour lui « qu'un projet qui appelle modifications... ». Quant à celui publié ci-dessous, il le qualifiait simplement d' « ébauche » dans le mot l'accompagnant :

« Mon cher Philippe. Je t'adresse un peu à la hâte ce manuscrit rédigé avec mon écriture d'écolier et traitant de la découverte, à la lecture attentive du texte de César que Gergovie, ville d'une part, Gergovie, oppidum d'autre part, sont très proches l'un de l'autre sinon confondus. J'ai fait cette recherche dans un certain état d'irritation car je constate, une fois de plus, que les défenseurs de Gergovie à Merdogne ne sont pas avares d'interprétations du texte de César qui confinent à l'escroquerie intellectuelle ou littéraire. (...) Le texte que je t'envoie n'est qu'une ébauche et il a besoin d'être revu, complété, corrigé par d'autres gens plus compétents. L'usage qu'on peut en faire actuellement est nul mais cela nous met au courant de réalités que l'on connaît déjà pour une bonne part et surtout cela nous réserve ou prépare des arguments pour de futures polémiques qui ne manqueront pas de se produire... »

C'est en grande partie pourquoi j'ai gardé ce texte sous le coude pendant treize ans, mais aussi parce que je n'étais pas forcément d'accord avec son interprétation du mot « oppidum » qui, pour moi, signifie incontestablement « ville » voire, à la rigueur, « ville fortifiée ». Les découvertes archéologiques de ces trente dernières années sur de nombreux sites nous ont effet largement démontré que les *oppida* gaulois n'étaient pas de simples refuges fortifiés, mais bien de véritables villes assurant des fonctions à la fois politiques, religieuses et économiques. C'est du reste le terme communément employé par César pour désigner les villes du monde romain.

Toutefois, à bien lire Pierre Perol, celui-ci ne s'opposait pas à ce qu'un oppidum soit une ville, mais surtout au fait qu'oppidum soit systématiquement traduit par « ville » par L-A. Constans, dont la traduction fait référence chez nombre d'archéologues et d'historiens, alors qu'elle ne s'appuie que sur un nombre très limité de manuscrits latins et s'éloigne trop souvent d'une traduction littérale du texte césarien. Les passages concernant la bataille de Gergovie ne font pas exception : le terme « urbs », par exemple, employé deux fois dans l'épisode gergovien, n'est en effet jamais traduit par « ville » comme pourtant il se devrait !

Le texte de Pierre ne comportant pas de titre, nous avons choisi de l'intituler le plus sobrement possible, son objet étant d'étudier l'emploi des mots GERGOVIA, URBS et OPPIDUM dans les passages relatifs à la bataille de Gergovie et de vérifier si ces dénominations désignent bien une même réalité.

Philippe GRAS

¹ « *La question de Gergovie. Essai sur un problème de localisation* » (éd. Latomus, Bruxelles, 1999) : cf. rapide présentation de l'ouvrage dans Chronique N° 40 p. 6 : http://www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_40.PDF
cf. article sur Yves Texier dans Chronique N° 63 pp. 5-6 : http://www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_63.PDF

Gergovia, urbs et oppidum

Hommage à Pierre Perol

La découverte sur le plateau de Corent d'un important établissement gaulois a, sans doute, été « l'événement » archéologique local de ces dernières années.

Ces vestiges gaulois étaient connus depuis longtemps mais n'avaient jamais fait l'objet de fouilles suivies.

Alors que, depuis plus d'un siècle, la recherche archéologique locale est concentrée sur le site traditionnel de Gergovie et ne révèle toujours pas de traces de la ville gauloise relatée par César dans son récit sur la guerre des Gaules, les fouilles dirigées par Matthieu Poux, archéologue et professeur dans les universités suisses ainsi qu'à Lyon, ont révélé une ville gauloise dont la datation ainsi que l'importance sont compatibles avec la Gergovie dont parle César.

Tout ceci a déclenché des controverses et des troubles dans les milieux de l'archéologie.

Dans un premier temps, la poursuite des fouilles à Corent a été différée et même, passagèrement interdite.²

Puis sont intervenues des explications destinées à rendre compatible la présence d'une ville découverte là où on ne l'attend pas avec une ville toujours introuvable dans le temps et l'espace où on la recherche.

Il a tout d'abord été avancé l'explication d'un déménagement massif des Gaulois de Corent qui auraient abandonné leurs demeures pour s'installer à Gergovie dans un court laps de temps avant la bataille relatée par César.

L'explication qui prévaut actuellement consiste en une distinction entre l'oppidum, lieu où se serait déroulée la bataille sur le site traditionnel et la ville gauloise qui serait à Corent.

Afin de vérifier la pertinence de cette dernière explication, il semble logique de s'en rapporter à la description de la bataille de Gergovie par Jules César lui-même, telle qu'elle figure au livre VII de son ouvrage intitulé « La Guerre des Gaules ».

Le but n'est pas de découvrir une nouvelle version permettant d'expliquer des contradictions qui sont la source de controverses et de troubles mais de lire César autrement dit de rechercher le sens exact des mots qu'il utilise pour situer son récit.

Ces mots sont :

- GERGOVIA (GERGOVIA ou GERGOVIAM selon les variantes dues aux déclinaisons du latin) qui se traduit par « Gergovie »).

C'est un nom propre désignant géographiquement un lieu ou une localité.

- URBS (URBS ou URBIS selon les variantes des déclinaisons).

C'est un nom commun qui se traduit en français par « ville ».

- OPPIDUM (variantes latines du même mot : OPPIDI et OPPIDO), nom commun traduit en français par... « oppidum ».

Nous constaterons seulement que c'est un mot utilisé dans des opérations militaires et qui désigne une forteresse. Nous ne nous préoccupons pas de diverses définitions plus précises données par les historiens.

Nous avons utilisé l'édition de l'ouvrage de César « La guerre des Gaules » avec sa traduction en français par L.-A. Constans (collection Paris Les Belles Lettres édition 1995).

La récapitulation des extraits du texte en latin contenant ces 3 mots, suivis de leur traduction, sera faite en série continue, les extraits du texte latin suivis de deux chiffres de référence indiquant le numéro du chapitre et le(s) numéro(s) de ligne du texte.

² cf. « Une nouvelle étape dans la polémique de Gergovie: l'affaire Corent » dans Chronique N° 73 pp. 2-6 : http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N_73.pdf

Extrait n° 1 : SEX [LEGIONES] IPSE IN ARVERNOS AD **OPPIDUM GERGOVIAM** (...) DUXIT (34, 10).

- Traduction : il mena lui-même les six autres [légions] chez les Arvernes, vers la **ville** de Gergovie...
- Remarques :
 - 1) César emploie simultanément les 2 mots OPPIDUM et GERGOVIAM ce qui nous montre que pour César, Gergovie est un oppidum. Mais cet oppidum est-il tout Gergovie ? Difficile de répondre.
 - 2) Pour le traducteur, Gergovie serait également une ville sinon la traduction de « OPPIDUM » par « ville » serait incorrecte.

Extrait n° 2 : CAESAR (...) **GERGOVIAM** PERVENIT (36, 1-2).

- Traduction : César parvint à **Gergovie**...
- Remarques :
 - 1) César parle de Gergovie sans dire ce que c'est.
 - 2) D'autres versions peuvent être faites de PERVENIT :
 - Paul EYCHART dans son dernier livre intitulé « CÉSAR EST ENTRÉ DANS GERGOVIE » traduit PERVENIT par « est entré ». Cela lui permet de distinguer entre Gergovie ville basse où César est entré et une Gergovie haute, sans doute l'oppidum devant lequel il a été repoussé.
 - Selon une remarque très intéressante de M^{me} DEMERSON³ dans un petit fascicule parvenu à l'ASCOT et intitulé « Portrait-robot de Gergovie » les termes utilisés par César constituent une tournure de syntaxe laissant entendre qu'il est déjà entré dans la ville ce qui traduit son impatience, peut-être sa cupidité.

Extrait n° 3 : VERCINGETORIX CASTRIS PROPE **OPPIDUM** (36, 6-7).

- Traduction : Vercingétorix avait campé près de la **ville**...
- Remarque : OPPIDUM est traduit par « ville ». Cette remarque a déjà été faite sous l'extrait n° 1. Cette traduction est littéralement inexacte. Elle traduit sans doute que, dans l'esprit du traducteur, OPPIDUM = ville. Du moins, puisque OPPIDUM et « ville » traduisent 2 réalités différentes, ces 2 réalités sont confondues ou indissociables au même endroit.

Extrait n° 4 : PERSPECTO **URBIS** SITU QUAE POSITA IN ALTISSIMO MONTE OMNIS ADITUS DIFFICILES HABEBAT (36, 3-4).

- Traduction : ayant reconnu la **place**, qui était sur une montagne fort haute et d'accès partout difficile⁴...
- Remarques :
 - 1) Traduire URBS par « place » semble moins exact que par « ville ». Ce genre de remarque que nous venons déjà de faire (extrait n° 3) traduit sans doute le fait que OPPIDUM et « place » sont la même chose.

Mais M^{me} DEMERSON, dans l'opuscule que nous avons déjà cité, ne va pas chercher midi à quatorze heures. Elle traduit URBS par « ville » et OPPIDUM par OPPIDUM ce qui exclut toute ambiguïté.
 - 2) Cette ville que César dévore des yeux et qui est POSITA IN ALTISSIMO MONTE est-ce toute la « place », « toute la ville » ou existe-t-il en contrebas une partie dont César ne dit rien car elle ne figure pas dans ses objectifs ?

L'impossibilité de répondre à cette question résulte peut-être des qualités d'écrivain de César, concis, précis et qui ne s'écarte jamais de son sujet.

³ cf. Chronique N° 100 p. 2 : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N100%20.pdf>

⁴ La traduction littérale est « dont tous les accès étaient difficiles » : voir à ce sujet l'avis de la latiniste Colette Doco-Rochegude sur la traduction de Constans dans Chronique N° 40 p. 3 : http://www.gergovie.fr/htmfr/pdf/N_40.PDF

Extrait n° 5 : ERAT E REGIONE **OPPIDI** COLLIS (36, 17-18).

- **Traduction** : Il y avait en face de la **ville** (...) une colline...
- **Remarques** :
 - 1) OPPIDUM est traduit par « ville ». Remarque déjà faite et qui appelle la même explication.
 - 2) La traduction du terme latin E REGIONE par « en face » a fait l'objet de multiples développements avec la conclusion que 1° l'objectif de César c'est-à-dire l'oppidum, 2° la colline, 3° le camp de César sont situés sur le même axe, la colline étant au milieu de cet alignement entre le camp et l'oppidum. Cet alignement situe en fait l'oppidum et (ou) la ville bien à l'écart des autres lieux concernés par les opérations militaires avec lesquels en aucun cas ils ne peuvent être confondus. La colline en question intéresse militairement le général romain car elle peut lui faciliter l'attaque ou simplement l'observation de l'oppidum. Il suffit pour cela que ladite colline soit devant l'oppidum car si elle était de l'autre côté, autrement dit par derrière, son intérêt militaire serait nul. La précision que donne le terme E REGIONE permet donc de situer l'oppidum ou la ville à peu près.

Extrait n° 6 : DUM HAEC AD **GERGOVIAM** GERUNTUR (37, 1).

- **Traduction** : Tandis que ces événements se déroulent devant **Gergovie**...
- **Remarque** : L'usage des mots par César est précis et adéquat aux événements qu'il décrit. Ici, le récit de César ne porte plus sur des opérations militaires : il porte sur les événements liés à la défection des Héduens. Par suite Gergovie n'est plus citée que par sa désignation géographique. Cette même remarque vaut pour tous les vocables **GERGOVIA** (38,2), **GERGOVIAM** (40, 22), **GERGOVIAM** (41, 4), **GERGOVIAM** (42, 1) et **GERGOVIA** (43, 18). Nous ne récapitulerons pas les extraits correspondants pour éviter la répétition à l'identique de la remarque faite sous ce 6^{ème} extrait.

Extrait n° 7 : HAEC PROCUL EX **OPPIDO** VIDEBANTUR UT ERAT A **GERGOVIA** DESPECTUS IN CASTRA (45, 10-11).

- **Traduction** : Les gens de la **ville** apercevaient au loin ces mouvements, car de **Gergovie** la vue plongeait sur le camp...
- **Remarques** :
 - 1) On note d'abord la même « erreur » de traduction de OPPIDUM par « ville » et on ne répétera pas les mêmes observations faites à ce sujet.
 - 2) L'utilisation, d'abord du mot OPPIDUM, ensuite du mot GERGOVIA, au sujet d'un même lieu permet la localisation sans ambiguïté de deux réalités a priori différentes sur un site unique. L'utilisation successive des mots OPPIDUM puis GERGOVIA semble s'expliquer par des habitudes stylistiques de César, écrivain dont le vocabulaire précis utilise toujours le mot adéquat aux réalités qu'il décrit. Ainsi, les gens de la ville qui aperçoivent de loin les mouvements des romains sont les défenseurs gaulois qui observent l'ennemi. Cette observation a lieu depuis l'oppidum. Suit l'explication géographique voire topographique : l'observation est faite en un lieu qui domine le camp romain. Ce lieu s'appelle Gergovie. Il s'agit bien évidemment toujours du même lieu.

Extrait n° 8 : **OPPIDI** MURUS AB PLANITIE ATQUE INITIO ASCENSUS (46, 1-2).

- **Traduction** : La distance entre le mur de la **ville** et la plaine, depuis l'endroit où commençait la montée...
- **Remarque** : Toujours la même déjà faite sous les extraits 3, 5 et 7. La traduction de OPPIDUM par « ville » est systématique lorsque le mot OPPIDUM désigne la ville sous son acception militaire opérationnelle. Tout ceci confirme l'identité de lieu de l'OPPIDUM, l'URBS (ou ville) et GERGOVIE.

Extrait n° 9 :

- « ils ne cessèrent la poursuite qu'une fois arrivés près des murs et des portes de l'**OPPIDUM**. À ce moment une clameur s'éleva **EX OMNIBUS URBIS PARTIBUS** ; ceux qui étaient loin, effrayés de ce soudain tumulte, crurent que l'ennemi avait franchi les portes et sortirent **EX OPPIDO** précipitamment (47, 11-12-13-14-15).

Afin de ne pas compromettre la compréhension de cette séquence d'événements, on a simplement restitué à la traduction française le vocabulaire césarien pour **OPPIDUM** (traduit par « ville »), **OMNIBUS URBIS PARTIBUS** (traduit par « de toutes parts ») et **EX OPPIDO** traduit par « de la cité »).

- Remarques :

- 1) On retrouve ici encore la traduction de **OPPIDUM** non plus par ville mais par « cité » ce qui entraîne la même remarque déjà faite sous les extraits 3, 5, 7 et 8. Cela confirme l'identité de lieu de l'**OPPIDUM** et de la cité.
- 2) L'escamotage de la traduction littérale de **URBS** est peu heureux. Cela peut laisser penser que la ville est absente ou située au loin, alors que c'est la clameur qui s'étend « urbi et orbi » dans toutes les parties de la ville (ou de la cité).

Extrait n° 10 : QUI AD ALTERAM PARTEM **OPPIDI** (48, 1).

- Traduction : ceux [des Gaulois] qui s'étaient rassemblés de l'autre côté de la ville...
- Remarque : On ne peut que renouveler les observations faites sous les extraits 3, 5, 7, 8 et 9.

CONCLUSION

La traduction quasi-systématique du mot **OPPIDUM** par « ville » est, au point de vue du vocabulaire, un contresens puisque c'est le mot **URBS** qui se traduit par « ville ».

Il semble cependant qu'au final, ce serait excessif de parler de contresens ou, plus généralement, d'inexactitude à ce sujet.

De même cela semblerait excessif d'y voir une adaptation de données du texte césarien dont les contradictions avec les données du site officiel de Gergovie sont bien connues.

Cette traduction révèle, en effet, une fidélité au texte de César en ce sens qu'elle confirme que l'*urbs*, c'est-à-dire la ville, l'oppidum et Gergovie sont sinon confondus, au moins sis au même endroit.

Par contre, l'identification de la ville découverte à Corent avec l'*urbs*, c'est-à-dire avec la ville vue par César, est fausse.

Les épisodes guerriers décrits par César ne peuvent être localisés sur ou auprès d'un oppidum sis à Gergovie alors que l'*urbs* c'est-à-dire la ville serait à Corent, distant à vol d'oiseau de 7 à 8 km.

Ceci est particulièrement évident pour les épisodes mentionnés ci-dessus aux extraits n° 7 (observation visuelle des mouvements des Romains par les défenseurs gaulois) et n° 9 (clameur déclenchée par l'arrivée de l'assaillant sous les murs de la cité qui se répand de toutes parts et provoque une panique générale).

Pierre PEROL



Pierre avec à l'arrière-plan Chanturgue et à l'horizon le puy Saint Romain

Vous et les Côtes

Nicole PAPON Association du quartier St Alyre



Le groupe pose devant la stèle Paul Eychart, à côté du *fanum* gallo-romain des Côtes de Clermont

- Présentez-vous (Associations, particuliers ...)

Association des habitants et usagers du quartier St Alyre. Date de création : 1976.

- Quels sont vos liens avec le site des Côtes ? (usages, aménités, anecdotes...)

Les « Côtes » **surplombent au Nord notre quartier St Alyre**. Dans le cadre d'une balade-découverte « *Coup de zoom sur St Alyre* » nous avons déjà fait avec nos adhérents une pleine journée sur les Côtes en juin 2003. Il faut dire que longtemps l'histoire du quartier fut liée ⁵ à celle du versant sud des Côtes.

Du XVII^{ème} jusqu'au début du XX^{ème} siècle et la progression implacable du phylloxéra, **les vignes étaient sur les Côtes et les vigneron**, qui n'y avaient que « les tonnes », **étaient établis au pied**. C'étaient « *Les grabiers de Saint-Alyre* » dont la fête annuelle animait le quartier chaque automne jusqu'avant la dernière guerre.

Les vendanges, conformément au règlement de l'octroi, **entraient dans la cité** par « *les portes des trois ponts de St Alyre* ». Il ne reste guère aujourd'hui comme souvenir de cette époque que quelques maisons typiques de l'habitat vigneron et le « *Bar des Grabiers* » entre rue St Alyre et rue Bourzeix.

Indissociables donc : les Côtes et notre quartier.

La promenade du 17 septembre 2022 était plus axée sur la découverte des ruines du *fanum* gallo-romain, de ce qui fut vraisemblablement le petit camp romain ⁶ de Jules César lors du siège de Gergovie, l'occasion d'évoquer le devenir de la carrière de basalte et d'apprécier la magnifique vue sur la Chaîne des Puy et l'ensemble de la faille de Limagne. Une très belle lecture de paysage, un accueil et un accompagnement dont on garde un très bon souvenir !

- Quel avenir voudriez-vous pour le site des Côtes ? (améliorations, projets, souhaits...)

Il semble difficile de ne pas, non seulement, conserver mais apporter toutes les améliorations envisageables **pour que ce site soit un des poumons verts de l'agglomération**. Comment **pourrait-on** aujourd'hui, où on est à la recherche de la moindre solution à toutes les échelles pour amener/garder « *la nature en ville* », **ne pas s'attacher à sauvegarder, développer, aménager, l'existant** ? Cela serait un non-sens environnemental ... autant sans doute que politique !

⁵ Lien encore plus évident si on y rajoute que la paroisse Saint-Cassi qui comprenait le quartier Saint-Alyre s'étendait jusqu'au sommet des Côtes où le lac Saint-Cassi (situé sur la commune de Blanzat) en matérialisait la limite avec celle de Saint-Cirgues. Voir Chronique N°100 pp. 8 à 10 : <http://www.gergovie.fr/htmfr/documents/N100%20.pdf>

⁶ Sur Chanturgue selon l'hypothèse de Paul Eychart

Profitons du printemps

Le billet Nature d'Yves Poss



Cliché Y. Poss 2023

1

Ce coup de froid de la mi-février a rappelé que l'hiver n'était pas fini. Alors que les premières floraisons apparaissent : amandiers, bien sûr, et déjà quelques pruniers. Avec un « bec de grue »⁷ sur le sommet de la cote 600 [1]. Le rappel a été sévère, et le gel a bloqué ce réveil prématuré. Et cela est heureux : les arbres fruitiers devront attendre.

À la mangeoire les mésanges⁸, bleues, noires et charbonnières, disputaient les graines de tournesol à d'autres affamés : les habitants du jardin, rouge-gorge, fauvette à tête noire, merles⁹ sont accompagnés de réfugiés de la campagne, verdier, pinson des arbres, serin¹⁰. Des migrateurs les ont rejoints, pinsons du Nord, qui retourneront nicher en Allemagne ou Scandinavie, et un tarin des aulnes¹¹ : est-il venu

lui-aussi du nord de l'Europe, ou est-il sédentarisé dans notre pays ? [2]

Un faucon crécerelle¹² est venu troubler la fête : dérangé, il est reparti bredouille.

Le printemps arrive : de retour du sud, le coucou¹³ va lancer son appel. Il peut être aperçu, flèche grise à longue queue, sur le plateau. Plus près des arbres, sur les ressauts et dans les vallons, plus d'attention est nécessaire pour entendre le [loriot](#), et pour distinguer ce merle jaune dans un houpier.

Perché au faîte d'une haie, le traquet motteux appelle une compagne. Mais les insectes empalés sur un fil de fer barbelé deviennent rares, car la pie grièche préfère les espaces ouverts, et abandonne progressivement les parcelles qui s'enfrichent.

Les Côtes sont régulièrement sous l'effet du foehn : poussés par le vent d'ouest, les nuages grimpent la chaîne des Puys, et n'ont plus de réserves pour prolonger la pluie aux altitudes

plus basses : selon le cas, ils cessent leur arrosage sur la faille de Limagne, ou s'effilochent, et le soleil réapparaît sur la plaine. Cette évolution météorologique s'observe bien sur les promontoires.

Avec un vent plus fort, et un plafond nuageux un peu plus haut, l'obstacle du Puy de Dôme peut provoquer un train d'ondes, comme lorsque un caillou est lancé dans une mare : l'atmosphère connaît alors des variations de pression. À distance, les nuages apparaissent lenticulaires ; mais quand on est juste dessous, ce sont des bandes alternant ciel clair et ciel opaque. Elles apparaissent immobiles, alors qu'alternent les phases en gouttelettes et en vapeur d'eau de la perturbation.

La fête de l'orchidée arrivera bientôt : [les multiples espèces*](#) se partagent les Côtes, et les sentiers du Puy de Var, au-dessus de Nohanent, et ailleurs, s'ornent des grappes multicolores, voyantes ou discrètes : sachons profiter de ce spectacle. [3]



Cliché Y. Poss 2023

2



Cliché Y. Poss

3

Yves POSS

* Les orchidées des Côtes de Clermont-Ferrand, ouvrage en vente auprès de l'ASCOT

⁷ Bec-de-grue, *Erodium* à feuilles de ciguë, *Erodium cicutarium*

⁸ Mésange bleue, *Parus caeruleus* ; Mésange noire, *Parus ater* ; Mésange charbonnière, *Parus major*.

⁹ Rouge-gorge, *Erithacus rubecula* ; Fauvette à tête noire, *Sylvia atricapilla* ; Merle noir, *Turdus merula* .

¹⁰ Verdier, *Carduelis chloris* ; Pinson des arbres, *Fringilla coelebs* ; Serin cini, *Serinus serinus* .

¹¹ Pinson du Nord, *Fringilla montifringilla* ; Tarin des aulnes, *Carduelis spinus* ;

¹² Faucon crécerelle, *Falco tinnunculus*.

¹³ Coucou gris, *Cuculus canorus* ; Lorient d'Europe, *Oriolus oriolus* ; Traquet motteux, *Oenanthe oenanthe* ; Pie-grièche écorcheur, *Lanius collurio*.

L'avifaune des Côtes

Le milan royal – la huppe fasciée

Poursuivant notre promenade sur les Côtes de Clermont nous avons découvert précédemment le rossignol et la pie grièche écorcheur. (cf. Chronique N° 124 p.26 : <http://www.cotes-de-clermont.fr/chronique/N%20124.pdf>)

Découvrons maintenant d'autres oiseaux fréquentant ce site :

Le milan royal (*Milvus milvus*)

Ce magnifique voilier est un rapace qui est sans nul doute un oiseau emblématique du massif central. Avec près de 40 % des effectifs en France cette zone est encore un bastion de l'espèce. Le mâle et la femelle sont identiques avec un plumage à dominante brun roux, une tête blanchâtre et surtout une queue rousse très échancrée. Son biotope de prédilection est constitué d'une alternance de prairies et de bois lui permettant ainsi de chasser et de nicher. Son régime alimentaire est varié : petits mammifères, lombric etc. On le trouve souvent près des décharges car il ne dédaigne pas les charognes.



Il niche dans des grands arbres et ses jeunes quittent le nid courant juillet. Contrairement à son cousin le milan noir, cet oiseau migre peu. Il reste le plus souvent en hiver dans notre région et a tendance alors à se regrouper en dortoirs importants. **Il a niché cette année pour la première fois sur le site des Côtes.**

La huppe fasciée (*Upupa epops*)



De la taille d'une pie, cet oiseau ne passe pas inaperçu avec un vol caractéristique constitué de longues ondulations et un plumage voyant à dominante beige orangé. Son dos et sa queue sont barrés de noir et blanc. Il possède un long bec mince et une huppe érectile.

Comme son bec l'indique, la huppe a un régime assez spécialisé. Elle attrape au sol des lombrics et des larves d'insectes.

Son biotope est constitué d'une zone de vieux arbres, de prairies rases et de vieilles constructions comme des bâtiments ou des murs possédant de nombreuses cavités dans lesquelles elle élève ses jeunes. A noter que son nid n'est jamais nettoyé d'où une odeur assez nauséabonde qui peut servir à repousser les prédateurs.

La huppe est migratrice, elle arrive dans nos contrées dans la seconde quinzaine de mars pour en repartir au tout début septembre. Elle hiverne au sud du Sahara.

Pierre COUFLEAU

Photos avec l'aimable autorisation de Christian TAILLANDIER - LPO AURA



Actualités des Côtes

Rapport d'étape du Schéma de Transition Énergétique Ecologique métropolitain –
Courriers aux députés et sénateurs – Nouveau courrier à l'UNESCO –
Publications du CEN et de la LPO sur les Côtes

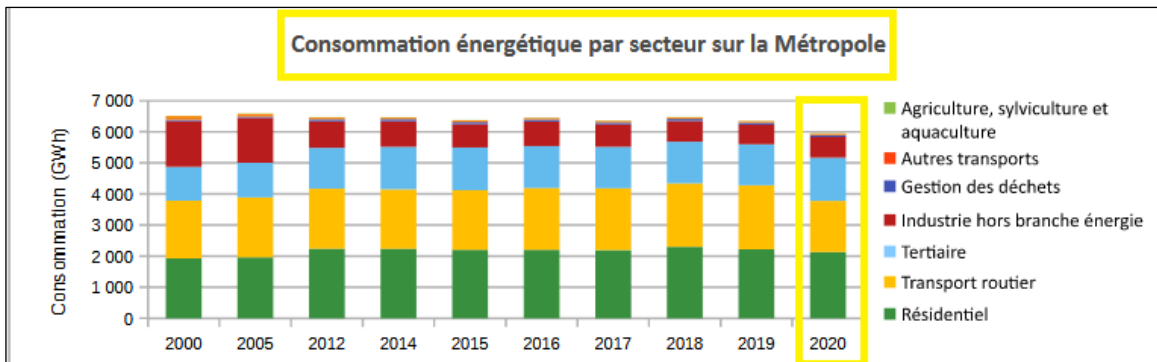
Rapport d'étape du STEE métropolitain ¹⁴

Lors du conseil métropolitain du 24 février, le rapport d'étape de la Métropole en transition fut présenté (entre 37' et 46') par Éric Grenet, vice-président de la métropole. Il fit l'objet d'un débat et d'interventions à écouter entre 46' et 1h23' sur <https://www.youtube.com/watch?v=8Q4VsTFblhk&t=2s>

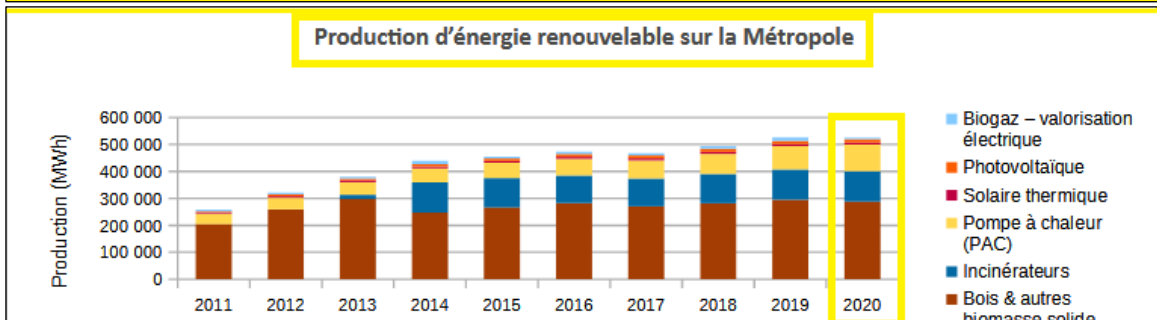
A noter la **mise au point du président de la Métropole** (entre 1h12' et 1h23') à destination de certains élus qui "résistent" au moment des choix et votes, comme par exemple sur le "mix énergétique".

Sans prononcer le nom de la centrale de Nohanent, le message, s'il peut paraître subtil, est clair mais ne trompe personne. S'il y a des résistances, la gouvernance pourrait s'interroger : c'est peut-être que le dossier est à retravailler.

Comme **Olivier Bianchi** insiste, à raison, sur le fait qu'il faut « **objectiver** », « **quantifier** », « **chiffrer** » et invite à « **être cohérent et sérieux** », nous allons l'aider dans la tâche et suivre ses précieux conseils en objectivant et en quantifiant les propres données du schéma de transition énergétique et écologique. Voir les histogrammes ci-après.

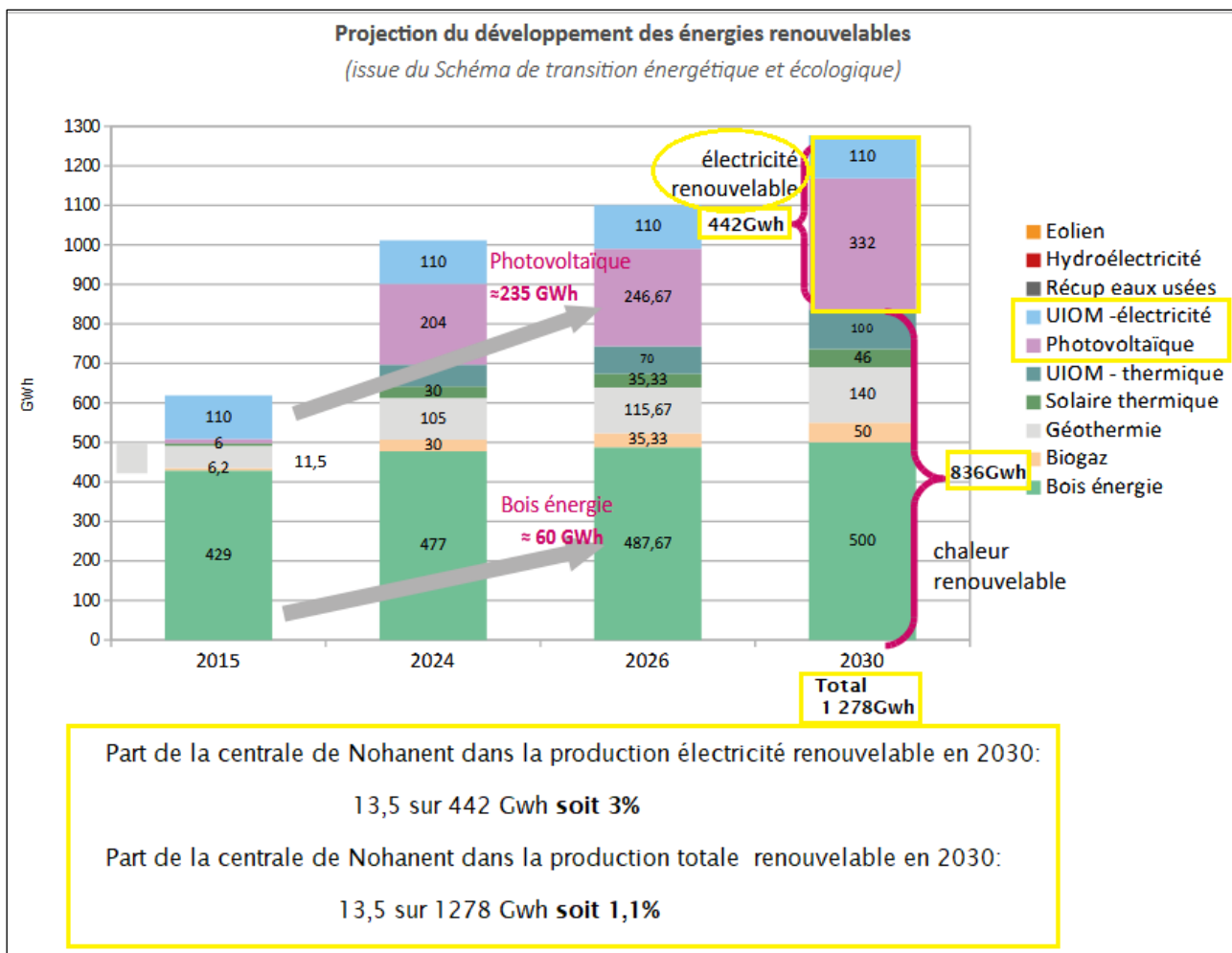


Part de la production de la centrale de Nohanent dans la consommation énergétique totale 2020: 13,5 Gwh sur environ 6 000 Gwh **soit 0,2 %**
Part dans la consommation du résidentiel: 13,5 Gwh sur environ 2 000 Gwh **soit 0,7 %**



Part que représenterait la centrale de Nohanent dans la production d'énergie renouvelable en 2020 de la Métropole: 13,5 sur environ 510 Gwh **soit 2,6%**

¹⁴ https://www.clermontmetropole.eu/fileadmin/user_upload/Actus/Actualites/2023/02fevrier/documents/Metro_RapportDD2022_v2_WEB_.pdf



Nous espérons que **nos efforts de pédagogie** « éclaireront » la représentation métropolitaine pour les choix futurs de la nécessaire **transition énergétique et écologique** mais aussi pour **l'élaboration du PLUi**.

Voir le tableau récapitulatif ci-dessous.

Métropole	Année	en GW/h	% représenté par 13,5 GW/h centrale Nohanent
Consommation énergétique totale	2020	6 000	0,2
Consommation énergétique résidentiel	2020	2 000	0,7
Production énergie renouvelable totale	2020	510	2,6
Production énergie renouvelable totale	2030	1 278	1,1
Production électricité renouvelable	2030	442	3

Pour avoir un avis éclairé et objectif sur **l'apport de la centrale solaire de Nohanent** dans le cadre de la transition énergétique et écologique, il faut retenir 5 chiffres en pourcentages : **0,2 - 0,7 - 1,1 - 2,6 - 3**.
Ce qui peut paraître objectivement **bien insuffisant** pour contribuer à l'autonomie énergétique de la Métropole.
Le bénéfice énergétique paraît donc **bien mince et dérisoire au regard du potentiel formidable** de cette trame verte et bleue, véritable **réservoir de biodiversité** constituant un **corridor écologique** entre plateau des Dômes et plaine de Limagne reconnu par les naturalistes - CEN, LPO, Observatoire des amphibiens... - (cf. pages 8, 9, 13 et 14).

Nous nous tenons à disposition de tous, dans une attitude constructive, pour expliciter les raisons qui nous ont conduits à proposer **un projet alternatif**¹⁵ à la centrale solaire de Nohanent.

L'ASCOT souhaite que les **bons choix** déjà faits par **la Métropole** comme la demande de labellisation ENS du massif des Côtes **pour un ENSi**¹⁶ se concrétisent et aboutissent à un **projet d'intérêt métropolitain cohérent**, concerté et partagé sur **l'espace de l'ancienne carrière** de Durtol/Nohanent.

Quand les choses sont claires et bien expliquées, les élus "critiques" savent prendre de bonnes décisions et sont capables de trouver un consensus pour l'intérêt général des métropolitains...

¹⁵ voir sur <http://www.cotes-de-clermont.fr/fichiers%20PDF/APA.pdf>

¹⁶ lire dans le rapport en pages 26 à 27 « **Vers une labellisation en espace naturel sensible du massif des Côtes** »

Courriers aux députés et sénateurs

La loi d'accélération des énergies renouvelables adoptée le 7 février 2023 a suscité, de la part d'associations ou fédérations environnementales (LPO¹⁷, FNE¹⁸,...), un certain nombre de **réserves** concernant notamment la R2IPM (**Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur**) présente dans l'article 4 de cette loi.

Le cas d'école de la centrale de Nohanent illustre tout à fait les craintes liées à cet article qui permettrait, sous couvert de Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur, de **déroger à la réglementation espèces protégées**. Les amphibiens, dont l'alyte accoucheur et le crapaud calamite, présents sur le site de la carrière, ne « pèseraient pas lourds » face à cette raison impérative d'intérêt public majeur.

C'est pourquoi nous avons adressé un **courrier** aux cinq députés et trois sénateurs du Puy de Dôme pour les **alerter** sur ce cas concret, leur **expliquer le contexte hydrogéologique** - au droit d'un aquifère - du lieu d'implantation de la centrale photovoltaïque et les inviter à constater sur place.

Parallèlement, nous avons contacté les permanences de Mmes Delphine Lingemann et Laurence Vichnievsky. Si une date de rendez-vous devrait nous être proposée pour Mme Lingemann, en revanche nous n'avons eu aucune réponse de Mme Vichnievsky, la députée de la circonscription concernée par la centrale de Nohanent.

À ce jour, seul, le **sénateur Éric Gold** a accusé réception de notre courrier par courriel :

« Je vous remercie pour la transmission de ces éléments dont j'avais bien pris connaissance fin janvier.


Comme vous le savez probablement, l'article 4 a été modifié suite à un amendement déposé par un certain nombre de sénateurs, adopté au Sénat contre l'avis du Gouvernement. Il a été repris lors de la Commission mixte paritaire, dont je n'étais pas membre. Je m'y étais opposé mais la majorité en a décidé autrement.

Le projet de loi d'accélération de production des énergies renouvelables a finalement été adopté, hier, définitivement.

Voici les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. »

Nous l'avons remercié de sa réponse et, comme il a été **vice-président du conseil départemental en charge du dossier UNESCO** dans la précédente mandature, nous lui avons communiqué nos courriers à l'UNESCO concernant les impacts paysagers potentiels de la centrale photovoltaïque de Nohanent sur la V.U.E (Valeur Universelle Exceptionnelle) de la

Le 23/01/2023



Association pour la Sauvegarde des
Côtes de Clermont-Chanturgue
81 rue de Beaupeyras
63100 Clermont-Ferrand
ascot@cotcs-de-clermont.fr

à Mesdames et messieurs les député(e)s du Puy de Dôme
à Messieurs les sénateurs du Puy de Dôme

Objet : Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Mesdames et messieurs les député(e)s et sénateurs

Dans le cadre de votre travail parlementaire, vous avez débattu de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables et émis votre avis par un vote : favorable pour certains d'entre vous et défavorable pour d'autres.

Si tout le monde est d'accord sur la nécessité de développer les énergies dites « renouvelables » afin d'améliorer notre autonomie énergétique, il n'en reste pas moins que leur développement doit être rigoureusement encadré et ne pas se traduire par une régression du droit sur l'environnement.

Certaines associations environnementales, et non des moindres, comme la LPO, France Nature Environnement s'étaient, à juste titre, inquiétées, de "la raison impérative d'intérêt public majeur" (R2IPM) dans l'article 4 de cette loi, qui permettrait de déroger à l'obligation de protection des espèces protégées.

Inquiétude relayée par certains élus parlementaires comme Yannick Monnet, député du département de l'Allier dans lequel se développent de nombreux projets photovoltaïques au sol.

<https://www.facebook.com/100010775676393/videos/1589312138208076/>

Ce type d'installation au sol peut, effectivement, poser problème et porter atteinte à la biodiversité et aux paysages, ce qui est le cas de la centrale photovoltaïque de Nohanent, implantée :

- sur le massif des Côtes identifié comme « réservoir de biodiversité » avec deux « corridors écologiques »,
- dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,
- au cœur de l'Espace Naturel Sensible du site des Côtes en cours de labellisation,
- sur un aquifère et ses zones humides,
- dans une ZNIEFF avec de nombreuses espèces à enjeux (amphibiens, avifaune, chiroptères, insectes...),
- à 1 km à vol d'oiseau du Bien UNESCO Faille de Limagne et donc dans son aire d'influence paysagère,
- à 300 m à vol d'oiseau du plus beau point de vue sur la faille de Limagne, le belvédère de La Garlande,
- à 500 m à vol d'oiseau du *fanum* de Blanzat, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Le cas de la centrale solaire de Nohanent est donc bien un "cas d'école" qui démontre qu'un espace, ancienne carrière, peut être riche en biodiversité (et même plus qu'à l'état initial avant son exploitation, grâce à son aquifère affleurant et ses zones humides) et en fonctionnalités écologiques qui sont autant, et même peut-être encore plus, des « raisons impératives d'intérêt public majeur ». Le rôle de "puits de carbone" joué par ces espaces naturels (pelouses sèches, zones humides, ourlets forestiers,...) est bien évidemment à considérer au même titre que la production d'énergie décarbonée!

Concilier le nécessaire développement des énergies renouvelables avec les enjeux de biodiversité doit être une priorité et le retard pris ne doit pas justifier n'importe quel projet...

Pour la photovoltaïque la priorité de son développement doit se faire sur les bâtiments, parkings et pas sur des espaces à enjeux environnementaux forts, qu'ils soient naturels, agricoles ou renaturés comme à Nohanent! Espace, certes anthropisé mais qui par son contexte hydrogéologique singulier (aquifère et zones humides) connaît une dynamique de renaturation exceptionnelle qui en a fait un réservoir de biodiversité!


Nous espérons que vous saurez, au-delà de vos divergences politiques, prendre en compte nos réserves argumentées et améliorer cette loi nécessaire pour une transition énergétique réfléchie et cohérente.

Dans l'attente de connaître votre position, nous nous tenons à votre disposition pour toutes précisions ou rencontres.

Respectueusement et en vous souhaitant une bonne année parlementaire et la meilleure santé possible pour 2023 !

Pour le comité de direction de l'ASCOT
AMBLARD Jean-Louis, secrétaire

ASCOT - Association loi de 1901 - déclarée à la Préfecture du Puy de Dôme le 9 juillet 1990 sous le n°13932

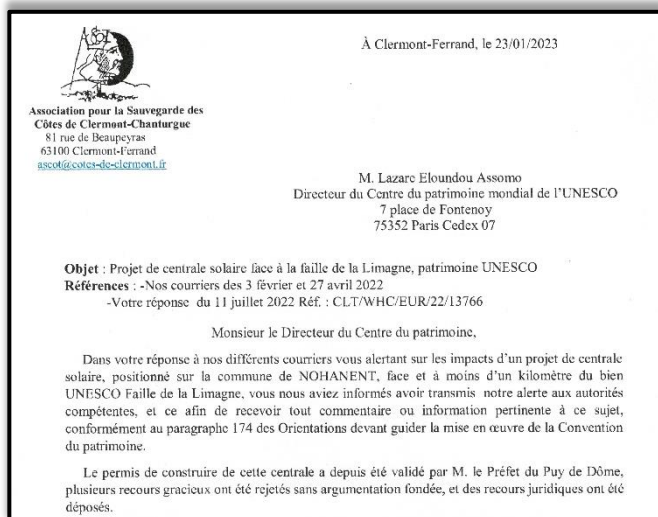


faille de Limagne.

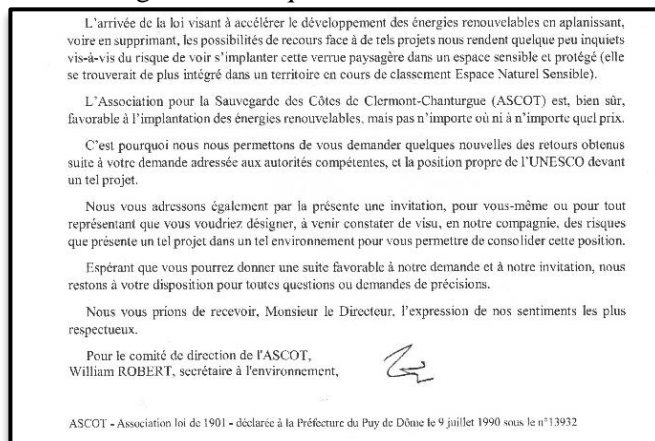
¹⁷ <https://www.lpo.fr/qui-sommes-nous/espace-presse/communiqués/cp2022/loi-sur-les-energies-renouvelables-le-compte-n-y-est-toujours-pas>

¹⁸ <https://fne.asso.fr/communique-presse/projet-de-loi-energies-renouvelables-doit-mieux-faire>

Nouveau courrier à l'UNESCO



Suite à nos différents courriers adressés à l'UNESCO et à la réponse du directeur du Centre du patrimoine mondial, M. Lazare Eloundou Assomo (cf. Chronique N°125 p.17), l'ASCOT a envoyé par recommandé une nouvelle lettre afin de connaître le résultat de la prise en compte de nos interrogations et inquiétudes. A suivre donc.



Publications du CEN concernant le site des Côtes

Les publications du CEN Auvergne gestionnaire de l'ENS du site des Côtes, dont "La nature à Blanzat", "La nature à Cébazat", "La nature à Durtol", "La nature à Nohanent" sont disponibles en ligne sur :

<https://cen-auvergne.fr/.../docu.../publications-puy-de-dome>

Sur les plaquettes, le massif des Côtes est clairement repéré comme site à enjeux biodiversité. Voir sur celle de Nohanent :

« *Ce massif intercommunal (Blanzat, Cébazat, Clermont-Ferrand, Durtol et Nohanent) est un véritable trait d'union entre les pôles urbains et un îlot de nature dans la Métropole. Il est composé de forêts parfois anciennes, de broussailles et de pelouses sèches. Ces milieux secs abritent des espèces typiques et parfois remarquables (papillons, orchidées...).*

L'ancienne carrière abrite des milieux anthropiques en évolution naturelle, comprenant des zones humides temporaires, des pelouses, un patrimoine géologique, un paysage remarquable... »

Les responsabilités et recommandations à destination des structures publiques sont explicites pour ce qui concerne l'espace de la carrière : « 2/ *S'organiser avec les autres communes du massif pour monter des projets de réhabilitation écologique de la carrière et de valorisation du patrimoine naturel des Côtes. La pérennité de ce site naturel est à inscrire dans le PLUi en gardant des secteurs non constructibles pour maintenir un linéaire ou corridor écologique des pelouses des coteaux péri-urbains.* »

https://cen-auvergne.fr/.../livret_nohanent-final-bdef.pdf

https://cen-auvergne.fr/sites/default/files/fichiers/cenauvergne_synthesedurtol_v3bd.pdf

https://cen-auvergne.fr/sites/default/files/fichiers/livret_blanzat-v2.pdf

https://cen-auvergne.fr/sites/default/files/fichiers/livret_cebazat-v2.pdf

Publications de la LPO concernant le site des Côtes

Tout comme le CEN, la LPO effectue un travail d'inventaires précieux que vous pouvez librement consulter sur C.Biodiv, l'atlas de la biodiversité de la métropole.

Vous trouverez par exemple la liste des espèces à enjeux des 21 communes de la Métropole sur : https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/wp-content/uploads/Listes-especes-par-communes_Clermont-Auvergne-Metropole.pdf

Voici les plaquettes concernant les communes de Blanzat, Cébazat, Durtol et Nohanent

<https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2022/12/Blanzat-min.pdf>

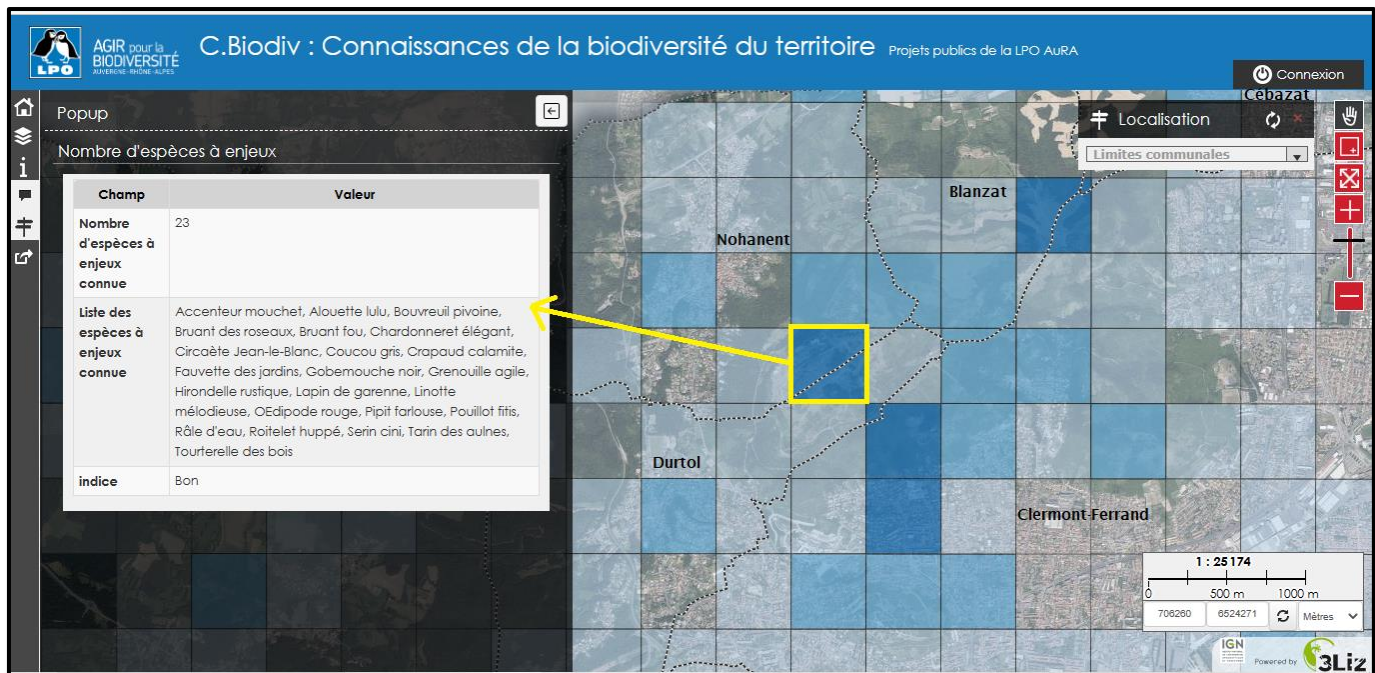
<https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2022/12/Cebazat-min.pdf>

https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2022/12/Durtol_compressed.pdf

<https://cbiodiv.org/wp.../uploads/2022/12/Nohanent-min.pdf>

Vous pouvez également visualiser la répartition des espèces à enjeux, (par maille carrée de 500 m de côté) en cochant la case "espèces à enjeux" sur la carte C.Biodiv :

<https://sig.lpo-aura.org/index.php/view/map/?repository=public&project=abtcam>



Rappelons que tout ceci est le résultat de la collaboration et de la mutualisation des données naturalistes de multiples contributeurs dont bien sûr le CEN Auvergne, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne, GMA, SFO, SHNAO/AEA, UNIVEGE, Tela-Botanica, ONF... Voir liste complète sur : <https://cbiodiv.org/wp-content/uploads/2020/03/Liste-contributeurs-C.BIODIV-03-2020.pdf>

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES

Initiation à la greffe avec le Conservatoire d'Espaces naturels Auvergne

Un grand merci à Clément Méritet, chargé de projet verger, pour cet atelier d'initiation à la greffe des fruitiers proposé le 8 mars sur le terrain loué par l'ASCOT, situé versant ouest de Chanturgue. Avec 9 des 11 participants qui s'étaient inscrits: Anne, Hélène, Michel, William, Yves, Pierre, Claude, Jean-Louis F et Jean-Louis A., nous y étions bien représentés.

Après une partie théorique à l'abri dans la cabane où Clément a su nous passionner pour les différentes techniques de greffe, nous sommes passés à une partie pratique sur le verger avant l'arrivée de la pluie. Enfin pour clôturer, nous avons partagé, bien à l'abri, un bon moment de convivialité autour d'un verre de vin chaud.



La greffe, un travail de précision !

Vous pouvez retrouver les fiches du CEN "Savoir-Faire au verger" distribuées aux participants sur :

<https://cen-auvergne.fr/publications/verger-et-cen-auvergne>

- ✓ Savoir Faire N°1 « Choix du verger et plantation »

<https://cen-auvergne.fr/sites/default/files/fichiers/savoir-faire ndeg1 - le choix du verger .pdf>

- ✓ Savoir Faire N°2 « Quelle taille pour son verger ? »

<https://cen-auvergne.fr/sites/default/files/fichiers/savoir-faire ndeg2 - quelle taille pour son verger .pdf>

- ✓ Savoir Faire N°3 « Greffe et porte greffe »

<https://cen-auvergne.fr/sites/default/files/fichiers/savoir-faire ndeg3 - greffe et porte-greffe.pdf>

Débroussaillage autour d'une cabane en pierre sèche



Plusieurs séances de débroussaillage furent programmées sur une des parcelles de l'ASCOT - située sur le plateau des Côtes - où se trouve une cabane en pierre sèche effondrée.

C'est ainsi que se sont relayés les 18, 25 février et le 4 mars d'irréductibles Arvernes armés de cisailles, croissants et fourches pour dégager cette construction pour laquelle nous envisageons une réhabilitation avec un murailleur local.

Pour atteindre cet objectif, en fonction du devis qui nous sera remis et de nos fonds propres, nous devons trouver des financements complémentaires, comme nous l'avons déjà fait pour la remise en état du *fanum* gallo-romain, l'installation de la table paysagère et l'érection de la stèle Paul Eychart.

Tous ces aménagements que l'ASCOT a initiés visent à mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique des Côtes de Clermont. Il ne manquait plus que le patrimoine vernaculaire bien représenté sur le plateau avec de nombreux murs et près de 60 cabanes en pierre sèche.

Pour en savoir plus voir sur: <http://www.cotes-de-clermont.fr/Ascot-pierres.html>

Un grand merci à tous ceux et celle qui sont venus brûler quelques calories pour la bonne cause:

Anne, Philippe, Michel F., Pierre, Maurice, Jean-Louis Fe., Christian, Jean-Louis F., William et Jean-Louis A

Décès du comédien Louis Velle

Principalement acteur, mais également scénariste et écrivain (parfois en collaboration avec son épouse, la romancière Frédérique Hébrard), Louis Velle est décédé en février dernier à l'âge de 96 ans. Surtout connu à partir du début des années 70 pour ses rôles dans plusieurs feuilletons de l'ORTF, notamment « La demoiselle d'Avignon » avec Marthe Keller, Louis Velle exerça principalement son art au théâtre et à la télévision (« Le mari de l'ambassadeur », « Le château des oliviers », « Au théâtre ce soir »), mais aussi au cinéma (plusieurs films avec Jean Girault, réalisateur attiré de Louis de Funès, et « La poudre d'escampette » de Philippe de Broca, notamment).

Il était le père de trois enfants dont Nicolas qui, avec sa femme Dominique (Sauret), sont parmi les membres les plus fidèles de l'ASCOT depuis trente ans. Dominique a notamment écrit de nombreux textes pour la Chronique, principalement sur la thématique de Gergovie (le dernier en date dans la Chronique précédente) et, avocate, a toujours prodigué de précieux conseils juridiques à notre association. Elle suit ainsi de très près le dossier de la carrière et le recours de l'ASCOT contre le permis de construire de la centrale photovoltaïque.

Nicolas a quant à lui conçu et coproduit, en collaboration avec FR3 Rhône-Alpes-Auvergne, le documentaire « *La dernière bataille de Gergovie* », diffusé en 1992. Il a raconté la genèse de ce film dans la Chronique N° 103 pp. 9-11 : <http://www.gergovie.fr/htmlfr/documents/N%20103.pdf>. Vous pouvez voir ou revoir ce film sur le lien suivant : http://www.dailymotion.com/video/xhoy7x_la-derniere-bataille-de-gergovie-le-documentaire_news.

Nicolas avait notamment demandé à son père de dire le commentaire de ce film et c'est ainsi que la « voix chaleureuse » de Louis Velle, comme la qualifie très justement son fils, est à jamais associée à la question de Gergovie, à Paul Eychart et aux Côtes de Clermont ! (Philippe Gras)

Décès de Mireille Blanc

Mireille, l'épouse de notre regretté ami André, adhérente à l'ASCOT, est décédée en cette fin du mois de février. L'ASCOT l'a accompagnée à sa dernière demeure, à Ennezat, le samedi 4 mars.

Nos pensées vont à Aline et Arnaud, ses enfants et à ses petits-enfants à qui nous renouvelons nos sincères condoléances.

Avec cette nouvelle disparition après celles de Lucienne Perot (2021), d'Estéban Martinez (2022), c'est une page de l'histoire de notre association qui se tourne.

Assemblée Générale du 31 mars 2023

PROGRAMME

17h45 Accueil, émargement

18h15 Début AG

✓ Rapports moral,
d'activités

✓ Bilan financier

✓ Election CA

✓ Adhésion à FNE63

19h30 Echanges

20h Un projet cohérent pour
le site des Côtes

Buffet et pot de l'amitié



Cette annonce et cette chronique tiennent lieu d'invitation pour chaque adhérent de l'ASCOT

« La Chronique de l'Oppidum » N° 127 - Mars 2023

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication : Jean-Louis Amblard.

Anciens directeurs de publication : V. Quintin (1991-2002) – Y. Anglaret (2002-2014) – Ph. Gras (2014-2022)

Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Editorial (Jean-Louis Amblard) / Pierre et Gergovie (Philippe Gras) / Gergovia, urbs et oppidum (Pierre Perol) /
Vous et les Côtes (Nicole Papon) / Billet nature (Yves Poss) / L'avifaune des Côtes (Pierre Coufleau) /
Actualités des Côtes (Jean-Louis Amblard) / Brèves (Jean-Louis Amblard, Philippe Gras)

Réalisation informatique : Jean-Louis Amblard.

APPEL A SOUTIEN

Pour la concrétisation de nos projets, aidez-nous !

⇒ en adhérant et en faisant adhérer amis, parents ;

⇒ ou/et en participant à nos commissions thématiques ouvertes à tous :
Urbanisme (PLUi, ENSi...)/Communication/Environnement/Patrimoine/Juridique

Contact et renseignements ascot@cotes-de-clermont.fr

Adhésion à l'«ASCOT»

✉ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand -

Nom / Prénom :

Adresse :

Courriel :

O Souhaite adhérer à l'ASCOT : (Merci de barrer ou d'entourer) **Renouvellement** ou **Nouvel adhérent(e)**
Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à notre bulletin.**

Adhésion annuelle : 20 €

Membre bienfaiteur (40 € ou plus)

ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue
aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à la « Chronique de l'Oppidum ». Ci-joint mon règlement de 15 €.